



CONSEIL PORTUAIRE d'ARES

Réunion du vendredi 25 septembre 2020

La réunion du Conseil Portuaire d'Arès s'est tenue le vendredi 25 septembre à 14 heures en mairie d'Arès sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PRESENTS	Jean TOUZEAU Xavier DANEY Maïron MARTIN Pascal DE LABARRIERE Éric DAUGES	Loïc PASQUET Cédric PECQUEUX Alain PASQUET
AUTRES PARTICIPANTS		
Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Thierry DAVID - SMPBA Gilles DORNIC - SMPBA Laurent PIANET - DDPP Sabine JEANDENAND - SIBA Benoit DUMEAU - PNMBA Sophie BEGIN - BECALOU <u>Excusé(e)s :</u> Jacques CHAUVET – SMPBA Jocelyne SARRAUTE - SMPBA Philippe SALVAGNAC - DDPP Thierry LAFON - CRCAA Mélanie ROTH - PNMBA Delphine CATHALA - DDTM		

Monsieur Jean TOUZEAU accueille l'ensemble des participants à la réunion et souhaite la bienvenue aux membres et invités puis les remercie également de leur présence compte tenu de la situation sanitaire actuelle.

Il rappelle également le travail collaboratif mené entre la Mairie d'Arès et le SMPBA.

Monsieur Xavier DANEY remercie M. Jean TOUZEAU et tous les membres d'être présents.

M. Jean TOUZEAU énonce ensuite les ordres du jour, en précisant qu'ils sont ouverts à la discussion et laisse la parole à Monsieur Cyril CLEMENT.

M. Cyril CLEMENT remercie les personnes présentes et commence la présentation de l'ordre du jour.

I. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon

- Ce premier point évoque les trois années d'existence du SMPBA et précise qu'à l'occasion du conseil syndical du 22 juillet 2020, Monsieur Jean TOUZEAU a été réélu à la présidence du syndicat, et ont été nommés Monsieur Jacques CHAUVET comme premier vice-président en charge de la programmation et de l'administration générale puis M. Xavier DANEY deuxième vice-président en charge du patrimoine et du suivi des travaux.

- Il est ensuite fait part des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA depuis sa création.

- Il est annoncé que la consultation pour la sécurité des ports est actuellement en cours, mais qu'il n'y a pas eu de besoin d'exprimer sur Arès. Pour rappel, le SMPBA assure la sécurité de 8 à 10 ports depuis deux ans, situés essentiellement au Sud Bassin et à Andernos-les-bains.

- Il est précisé que le renouvellement sur liste d'attente est désormais effectif pour trois années et donc tacite sur cette période.

- Quant à l'usage des AOT terrestres sur Arès, le SMPBA porte une attention particulière à l'occupation et la bonne utilisation de celles-ci.

Certaines AOT vont faire l'objet de modifications suite à des départs en retraite ou à des besoins extérieurs.

M. Cyril CLEMENT précise qu'un travail est à venir sur des sujets comme la circulation, la sécurité et sur l'évolution de certaines cabanes. Effectivement, plusieurs cabanes identifiées pourraient évoluer et pour cela une réflexion doit être menée sur le redimensionnement de ces cabanes, selon les besoins de détenteurs d'AOT ayant une activité sur le port, pour une prochaine présentation au CT-AOT.

M. PASQUET confirme que les professionnels n'ont pas tous les mêmes volumes et que certains ont des besoins plus importants. Il constate que certaines occupations d'AOT restent sans activité.

M. Jean TOUZEAU insiste justement sur le rôle du CT-AOT, afin d'être à l'écoute et répondre aux besoins tant en terme de domanialité qu'en terme d'activité et de besoins économiques. Il rappelle également qu'il s'agit d'un travail communautaire.

M. Xavier DANEY précise à ce sujet que des critères doivent être définis conjointement.

Une question est posée sur les AOT « Baleste » ; vont-elles être réutilisées avec la même vocation ou redéfinies, à laquelle il est répondu que le SMPBA a bien conscience que d'autres volontés sont possibles mais que pour l'instant l'AOT est affichée à l'identique. Toute modification doit se faire en concertation et il faut avant tout définir clairement une politique de ce que l'on souhaite faire.

Une autre question est posée sur l'utilisation par une entreprise d'une AOT pour stockage ; peut-on abroger celle-ci avant son terme ? Il est répondu que c'est toujours possible mais que le SMPBA est plus dans une démarche de discussion, afin de vérifier la bonne utilisation de l'AOT et récupérer celle-ci le cas échéant, mais ne souhaite surtout pas perturber le professionnel dans son activité.

M. Jean TOUZEAU précise que le SMPBA prend bien en compte les excès ou défauts existants et qu'il y porte une grande vigilance.

M. Cyril CLEMENT propose un travail collaboratif avec M. Le Maire et les professionnels, afin de faire un état des lieux de l'existant et définir ce qu'il souhaite mettre en place. Une réunion préparatoire va être organisée pour la définition des critères d'attribution en vue du prochain CT-AOT.

II. Dossier ZMEL

M. Cyril CLEMENT informe l'assemblée que la cartographie des zostères va être transmise prochainement à la DDTM, conformément aux demandes de compléments d'informations formulées.

Lors de la présentation des zones, il précise que ces zones seront moins impactées et que les spartines feront l'objet d'une attention particulière. L'attribution de l'AOT, prévue au 1^{er} janvier 2021, permettra au SMPBA d'avoir une gestion plus fine du site.

M. Xavier DANEY affirme que l'on a désormais une identification plus claire des zones de mouillage.

Concernant la ZMEL du trou de tracasse, M. Le Maire indique que sur cette zone il y a clairement un problème de sécurité lié à l'ensablement et que le dragage est attendu à moyen terme.

Mme Sabine JEANDENAND nous informe que la réception des offres pour la mise en place de l'Unité de Gestion des Sédiments montre des propositions de planning bien différentes. Elle n'est pas en mesure de s'avancer sur une date de dragage. De plus, cette zone bénéficie d'une protection environnementale pendant 6 mois dans l'année et le dragage représentant un volume important, il faudra donc réfléchir sur la possibilité d'un dragage total ou partiel, en plusieurs fois par zones prioritaires.

M. Xavier DANEY ajoute que les choses sont lancées en l'état, même s'il n'est pas en accord avec la situation et surtout avec la prévision du dragage de la fin du chenal pour l'hiver 2021.

Mme Sabine JEANDENAND précise que le SIBA est tenu par les délais de procédures d'attribution et du coût de 3 M€. Elle répond également à la question sur l'évacuation des vases molles en affirmant que la zone est un trou et que le but est de retrouver la profondeur initiale et non de l'accentuer.

De plus, sur une demande de revisiter les méthodes de dragage employées, elle insiste sur le fait que les méthodes préconisées par le SIBA sont systématiquement adaptées à la situation, à la zone concernée et aux contraintes existantes, ainsi qu'aux volumes et outils nécessaires.

M. Cyril CLEMENT précise que sur cette zone, la méthode de dragage utilisée sera bien mécanique.

Une information est apportée par M. Benoit DUMEAU sur un travail collaboratif actuellement mis en place avec le SIBA sur la connaissance hydrodynamique du Bassin.

III. Budget 2020 en cours

Une présentation du budget de fonctionnement et d'investissement est faite à l'assemblée avec une attention particulière sur les montants engagés en matière d'entretien maintenance et d'investissements.

M. Jean TOUZEAU précise que les pourcentages réalisés montrent bien que le SMPBA est dans une politique opérationnelle.

Un point de situation est fait sur les budgets 2019 et 2020, montrant un résultat 2020 un peu plus faible par rapport à 2019 avec entre autre le choix des élus de baisser de 25% la redevance sur la partie domaniale, suite à la crise sanitaire liée au COVID-19.

Pour 2021, le SMPBA est à la recherche de nouveaux financements provenant de subventions, plans de relance pour le maintien du travail local, message passé par M. Jean TOUZEAU aux représentants de l'état.

IV. Tarification 2020 et 2021

Après avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente un comparatif des différentes redevances perçues entre 2019 et 2020, concernant le port d'Arès.

Il présente ensuite la physionomie de la tarification 2021 avec un principe et une arborescence maintenus. Celle-ci, sensiblement équivalente à celle de 2020, sera votée par le Conseil Syndical fin 2020 ou tout début 2021.

Il est à noter qu'il n'y a pas d'augmentation généralisée, mais simplement un ajustement afin de tendre vers une tarification plus équitable, restant dans un cadre réglementaire.

En effet, une ligne de tarification a été créée afin d'être au plus juste pour les zones de mouillage pas encore aménagées.

Une réflexion sera à prévoir pour une ligne de tarification concernant la domanialité d'un port fluvial.

Les modifications apportées à la tarification 2021 tiennent compte des travaux réalisés dans les ports par le SMPBA, notamment en terme d'investissement et d'entretien - maintenance des structures.

V. Travaux et programmation

Les travaux terminés :

La réhabilitation des cabanes s'est déroulée en deux phases en 2019 et 2020, pour un montant total de 473 K€ HT. L'inauguration a eu lieu le 22 juillet dernier, en présence des élus du SMPBA et du conseil municipal d'Arès, avec la participation des ostréiculteurs du port.

Les travaux entretien / maintenance :

Pour l'entretien et la maintenance, 18 demandes ont été faites pour un coût de 41 k€, 10 sont actuellement terminées.

Les travaux à venir :

Plusieurs demandes ont déjà été identifiées dans différents domaines comme l'aménagement des ZMEL, le mobilier urbain, l'enrochement pour éviter les dépôts sauvages, les sanitaires, la réhabilitation de l'aire de carénage, ainsi que la voirie avec notamment la cale de mise à l'eau, le stationnement, la raquette de retournement darse ouest pour les problèmes d'évacuation fluviale et l'enfouissement des réseaux pour un éclairage adapté.

Pour répondre à une question sur l'aire de carénage, il est précisé que c'est actuellement le SMPBA qui prend en charge le coût de la prise d'eau.

VI. Dragage et balisage

M. Cyril CLEMENT remercie le SIBA pour le plan de balisage identitaire du chenal fourni au SMPBA.

En plus des différents échanges évoqués précédemment concernant le dragage, il est fait mention d'un souci de balisage avec la remise en place de poteaux au milieu du chenal.

Mme Sabine JEANDENAND, en prend note afin de revoir l'opération et demande que pour tout souci rencontré, il faut absolument le faire remonter au SIBA.

VII. Questions diverses

Il n'y a pas d'autres questions que celles évoquées auparavant lors de la séance.

VII. Calendrier

Un prochain CT-AOT devrait avoir lieu en novembre ou décembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean TOUZEAU remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges constructifs en précisant qu'il a bien conscience des difficultés rencontrées notamment pour le dragage et le balisage, puis lève la séance à 15h30.

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon



Jean TOUZEAU